

Quelques mots sur la circoncision

Par le professeur Albert Bensoussan

La circoncision ou ablation du prépuce, dont l'origine se perd dans la préhistoire des civilisations, est une pratique religieuse que la Bible fait remonter au patriarche Abraham, d'où sont issus deux rameaux du monothéisme, le judaïsme et l'Islam. Abraham avait quatre-vingt-dix-neuf ans lorsque le Seigneur, qui lui avait promis Canaan, une immense descendance et des richesses à profusion, exigea du patriarche un

signe d'alliance pour sceller ce pacte, un signe inscrit dans sa chair. Et Abraham, ainsi que tous les mâles de sa maison, fut circoncis. Dans le judaïsme la circoncision du garçon doit intervenir au huitième jour de sa naissance, même si cela tombe un samedi ou le jour de Kippour et que cela contrevient à l'interdiction du travail et de l'activité manuelle.



L'Islam, religion qui naquit et se développa au VII^e siècle, prescrivit la circoncision des mâles à l'âge de 13 ans. Mais cet âge, jugé trop tardif, fut peu à peu avancé, et actuellement la circoncision dans la tradition musulmane intervient beaucoup plus tôt, vers sept ans. Avec d'assez grosses différences suivant les pays, quelques semaines après la

naissance en Arabie, de 5 à 8 ans en Algérie, de 9 à 10 ans en Égypte et de 10 à 15 ans au Sénégal. Encore a-t-on recours, dans les sociétés avancées, à l'anesthésie.

Mais dans les deux religions, la circoncision est un signe d'alliance et d'appartenance, un sceau d'élection qui traduit le pacte passé

entre Dieu et ses créatures mâles. La circoncision juive fait appel à un rabbin formé à cette opération (il doit l'avoir pratiquée en tout premier lieu sur son enfant, son premier garçon). Ce rabbin est appelé mohel et la circoncision milah, ou plutôt brit milah, littéralement « alliance par la coupure ». Le bébé, revêtu de blanc, est placé sur un coussin tenu par son parrain, généralement son grand-père, assis sur un haut fauteuil appelé « trône d'Eliyahou », car il est dit que le prophète Élie est toujours présent pour la circonstance. Le circonciseur procède de la sorte – mais citons plutôt Montaigne qui, rapportant son voyage en Italie, assista à une circoncision juive, immuable en ses rites : « il lui prend son membre, et retire à soi la peau qui est au-dessus, d'une main, poussant de l'autre le gland et le membre au-dedans. Au bout de cette peau qu'il tient vers ledit gland, il met un instrument d'argent qui arrête là cette peau, et empêche que le tranchant ne vienne à offenser le gland et la chair. Après cela d'un couteau, il tranche cette peau. Après cela le ministre vient, à belles [sic] ongles, à froisser encore quelque autre petite pellicule qui est sur ce gland et la déchire à force, et la pousse en arrière au-delà du gland. Il semble qu'il y ait beaucoup d'effort en cela et de douleur: toutefois ils n'y trouvent nul danger, et en est toujours la plaie guérie en quatre ou cinq jours. Le cri de l'enfant est pareil aux nôtres qu'on baptise ». Après la cérémonie, le rabbin-mohel procède à la bénédiction du vin et en place une goutte sur les lèvres du bébé. C'est là que l'enfant reçoit son prénom. La cérémonie, qui peut se passer au domicile des parents, ou à la synagogue, est prétexte à de grandes festivités.

L'Islam ne procède pas autrement quant au caractère tout à la fois religieux et festif de la cérémonie. Notons, cependant, que la circoncision (khitan) n'est pas exigée dans le Coran et ne bénéficie donc pas d'un statut privilégié en Islam. Contrairement à la

religion juive, aucune prière ne l'accompagne et le père, le plus souvent, n'assiste pas à la circoncision de son garçon. Il s'agit seulement de marquer l'appartenance au groupe et c'est l'occasion d'une grande fête. La tradition (sunna) encourage très vivement la circoncision. Elle symbolise à la fois la descendance d'Abraham et l'entrée du circoncis dans la communauté des croyants. La circoncision musulmane diffère sensiblement du rituel juif : la « coupure » n'est pas tout à fait la même, et l'âge du circoncis est aussi bien différent. Le circonciseur s'appelle tahhar ou khattan chez les musulmans, et il procède aussi à l'ablation du prépuce et à la mise à nu du gland. Notons, enfin, qu'à l'inverse du judaïsme, la circoncision n'est pas exigée de celui qui se convertit à l'Islam. En Algérie, néanmoins, la tradition arabo-berbère attache une importance capitale à la circoncision, elle exige que l'enfant ne soit pas circoncis au-delà de sa septième année, car c'est à cet âge qu'il commence à faire ses prières, et qu'on ne peut les faire correctement que si l'on est circoncis. En Algérie, être musulman, c'est toujours être circoncis, car l'on considère que la circoncision fait partie intégrante de la religion. Somme toute, en Algérie les traditions juive et musulmane se rejoignent quant au sens religieux et ethnique donné à cette pratique.

Albert Bensoussan

Bibliographie :
Malek Chebel, Dictionnaire amoureux de l'Islam, Paris, Plon, 2004. – Dictionnaire encyclopédique du judaïsme (sous la direction de Sylvie Anne Goldberg), Paris, Cerf/Robert Laffont, collection « Bouquins », 1996.

D'après www.terredisrael.com